



L'entrepreneuriat populaire

@SHUTTERSTOCK

Alors que l'année 2021 a prolongé la mise à l'épreuve des entrepreneurs en raison de la crise sanitaire, l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) a soutenu, partout en France, la relance de l'activité économique, en accordant 143 millions d'euros de financement, sous forme de microcrédits ou de prêts d'honneur, à près de 25 000 microentreprises en création ou déjà existantes.

Ce chiffre de 25 000 entreprises soutenues en 2021 représente une hausse de 14 % par rapport à l'année précédente. Pour l'Adie, « cette activité sans précédent reflète tout autant la résilience des petits entrepreneurs locaux accompagnés par l'association que l'envie croissante d'entreprendre qui anime la société française ». Ainsi, l'année a été marquée par un essor remarquable des créations d'entreprises, témoignant d'une envie de plus en plus de personnes d'exercer, de façon indépendante, une activité qui leur ressemble, « en phase avec leur vision du monde ». Pour l'Adie, « cette dynamique n'est pas près de s'éteindre puisque 73 % des jeunes de moins de 25 ans affirment se voir un jour créer leur

entreprise »¹. Ainsi que le constate Frédéric Lavenir, président de l'Adie, « les entrepreneurs financés et accompagnés par l'Adie, en métropole et dans les Outre-mer, dans nos villes, nos banlieues, nos campagnes, ont su créer ou développer leur activité; ils ont tenu pendant la crise et les confinements succèsifs, avec leurs rêves et leurs difficultés, avec leur enthousiasme et leurs valeurs, et avec leur incroyable résilience ».

Une année 2021 record

En 2021, l'Adie a ainsi financé et accompagné 32 933 personnes (13 % de plus qu'en 2020), 24 776 entreprises (14 % de plus qu'en 2020) et 72 596 « clients actifs »² (11 % de plus qu'en 2020). 43 489 financements ...

Naissance de MJC France

PAGE 3

Anais et le sport adapté

PAGE 4

Assist innove en santé



PAGE 5

La Lettre de l'Économie sociale, bimensuelle d'informations mutualistes, coopératives et associatives, est éditée par la Coopérative d'information et d'édition mutualistes (Ciem) – Rédaction, administration et abonnements: 12, rue de l'Eglise, 75015 Paris – Tél.: 01 44 49 61 00 – E-mail: contact@ciem.fr – Commission paritaire n°: 0423 I 83045 – ISSN: 0248-8957 – Fondateur: Jean-Louis Girodot – Présidents d'honneur: Georges Optat, Georges Rino – Directrice de la publication: Laurence Hamon – Directeur délégué: Philippe Marchal – Rédacteur: Jacques des Courtils – Imprimerie: Chateaudun Reprographie – L'autorisation d'effectuer des reproductions, par reprographie ou dans le cadre d'un panorama de presse diffusé sur Intranet, doit être obtenue auprès du Centre français du droit de copie (CFC). www.economiesociale.com.

Papier: Navigator Universal 80 grs. Provenance: Portugal - Setubal. Taux de fibres recyclées: 0 %. Eutrophisation: PTot 0,09 kg/tonne de papier.



... ont été octroyés (+8 %) pour un montant total de 143 millions d'euros (122 millions en 2020), sous forme de microcrédits professionnels, microcrédits mobilité, prêts d'honneur et avances remboursables. Selon le rapport 2021, 19 958 emplois ont été créés grâce au microcrédit professionnel et 11 249 maintenus. Les entrepreneurs financés par l'Adie œuvrent pour 9 % d'entre eux dans l'agriculture, pour 1 % dans les arts, la culture, les loisirs, pour 6 % dans l'artisanat, pour 7 % dans le bâtiment, pour 18 % dans le commerce sédentaire, pour 10 % dans le commerce ambulant, pour 24 % dans « autres services », pour 7 % dans les services à la personne, pour 8 % dans la restauration et l'hôtellerie et pour 9 % dans les transports.

Un droit pour tous

Engagée depuis sa création dans la défense de l'idée que tout le monde peut entreprendre, même sans moyens financiers, diplômes, ni relations, l'Adie a, comme les années précédentes, donné accès à la création d'entreprise aux publics qui en sont le plus éloignés. Ainsi, parmi les entrepreneurs financés en 2021, 23 % habitent en quartiers prioritaires, 19 % en zone de revitalisation rurale, 27 % ont moins de 30 ans, 37 % perçoivent les minima sociaux, 25 % sont sans diplôme et 58 % sont sous le seuil de pauvreté. En outre, 44 % des entrepreneurs ainsi aidés étaient des femmes.

Retour sur investissement

Tous les trois ans, l'Adie mesure l'utilité et l'efficacité de son action auprès de créateurs d'entreprise qu'elle a financés et accompagnés, à travers une enquête et une évaluation de son retour social sur investissement. Les résultats « démontrent qu'il est possible de créer une entreprise pérenne grâce au microcrédit et que l'entrepreneuriat favorise une insertion durable dont les bénéfices pour la société dépassent très largement

Le modèle économique

Le modèle économique de l'Adie repose sur le soutien de ses partenaires (collectivités, entreprises, banques, mécènes), des pouvoirs publics et sur l'autofinancement. Ses ressources (66,7 millions d'euros en 2021) proviennent à 29 % du bénévolat (valorisé) des dons et du mécénat (BNP Paribas, AG2R La Mondiale, la société d'intérim Fastt, Banques Populaires, Société Générale, etc.), à 43 % de fonds publics (Europe, État, établissements publics, régions, départements, communes) et à 28 % de marge sur les prêts accordés. L'Adie gère un encours de microcrédits de 213 millions d'euros.

L'Adie, la microfinance, la microentreprise

adie



Frédéric Lavenir

L'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) est une association nationale, née en 1989, reconnue d'utilité publique en 2005. Elle a été créée sous l'impulsion de Maria Nowak, économiste impliquée dans des projets de développement et de microfinance, notamment au Burkina Faso et en Albanie, qui souhaitait appliquer en France les méthodes mises en œuvre par le Prix Nobel de la paix Muhammad Yunus pour développer la microentreprise grâce à la microfinance. L'association défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, « s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel personnalisé, fondé sur la confiance, la solidarité et la responsabilité ». Son réseau de spécialistes finance et accompagne ces créateurs d'entreprise. Ledit réseau se compose de 707 salariés (70 nouveaux recrutés en 2021) et 1 143 bénévoles, qui œuvrent au sein de 176 agences (dont douze ouvertes en 2021). Depuis 2000, l'Adie contribue au développement du travail indépendant et de la microfinance hors de France. Elle a, ainsi, contribué à la naissance de cinq institutions de microfinance, au Kosovo, en Belgique, en Tunisie, en Grèce et au Luxembourg. Le président de l'Adie est Frédéric Lavenir, ancien directeur général de CNP Assurances. Voir www.adie.org

le coût » : selon cette étude, « 1 € confié à l'Adie rapporte 2,53 € à la collectivité au bout de deux ans ». En outre, ainsi que l'explique Frédéric Lavenir, « les petits entrepreneurs locaux sont des citoyens engagés dans les combats de notre temps. En offrant des services de proximité, bien souvent là où il n'y avait plus rien, ils créent des emplois dans les territoires, améliorent la qualité de vie et contribuent à la cohésion sociale. »

Le développement

C'est pourquoi l'association a lancé, fin 2021, un plan de développement afin de continuer à rendre la création d'entreprise accessible aux personnes qui ne sont pas accompagnées par les structures traditionnelles de l'insertion et de l'emploi mais qui portent en elles un projet ou ont parfois entrepris leur activité de façon informelle et à qui « on a fait croire que la création d'entreprise,

« ce n'est pas pour eux » ». À cette fin, l'Adie a ouvert douze nouvelles agences dans les territoires fragiles tels que les quartiers prioritaires, les zones rurales et les Outre-mer, mais elle a également déployé des agences mobiles dans les territoires les moins accessibles. Notons, pour finir, que l'Adie a développé une offre d'assurance santé destinée à ses clients professionnels en partenariat avec Viasanté, la mutuelle du groupe AG2R La Mondiale. ✖

Jacques des Courtils

On trouve le rapport d'activité 2021 de l'Adie, « Une année d'entrepreneuriat populaire » sur <https://urlz.fr/ijjI>

¹ Selon une consultation OpinionWay pour l'Adie de janvier 2022.

² Les clients actifs sont ceux qui sont déjà microentrepreneurs et sont accompagnés par les agences de l'Adie.



Naissance de MJC de France

Le 30 avril, à Nancy, les représentants des seize réseaux régionaux regroupant les 1 000 MJC (maisons des jeunes et de la culture) de France ont adopté les statuts d'une association, tête de réseau des fédérations régionales et baptisée « MJC de France ».

L'objectif est de « porter l'ambition de l'ensemble du réseau face aux défis qui se posent en matière de jeunesse, de culture, de citoyenneté et de vie sociale et associative » et de promouvoir « une éducation populaire plus dynamique que jamais, en prise directe avec les enjeux de société actuels, et en collaboration avec les institutions et politiques publiques ».

Cette création est un événement « extraordinaire », indiquent les participants à cette réunion. En effet, se sont rassemblés « des représentants de toutes les fédérations et réseaux des MJC séparés depuis plus de cinquante ans » du fait de leur adhésion, auparavant, à la Confédération des maisons des jeunes et de la culture ou à la Fédération française des maisons



Défilé en fanfare à Nancy des représentants des MJC.

des jeunes et de la culture. Il est vrai que la seconde a été mise en liquidation judiciaire en janvier 2021.

Selon cette nouvelle « confédération », « si les MJC ont pu connaître précédemment des fermetures, rencontrer parfois un manque de soutien de la part de certaines municipalités, elles connaissent depuis quelques années et la crise sanitaire un regain de dynamisme ».

Ces environ 1 000 MJC et associations affiliées aux seize fédérations régionales (dont 50 % en milieu rural) emploient plus de 17 500 salariés. La moitié n'est animée que par des bénévoles.

Elles comptent 500 000 adhérents. Quelque 43 000 bénévoles participent à l'administration et à l'animation, dont 10 750 administrateurs.

NB: l'appellation MJC recouvre différentes structures associatives partageant les mêmes valeurs : Maison pour tous, de quartier, de loisirs et de la culture, de la vie citoyenne, Centre d'animation, rural, socio-éducatif, Foyer de jeunes, Espace culturel, etc.

Plus de renseignements sur Convergence, la plateforme ressource des MJC:
<https://urlz.fr/ii9X>

LE PATRONAT ASSOCIATIF

Publié le 17 mars mais daté de 2020, le n° 163 de la revue *Travail et Emploi*, éditée par la Dares, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (ministère du Travail), contient une étude approfondie de l'enseignant-chercheur Simon Cottin-Marx intitulée « Naissance et unité du patronat associatif du secteur de l'animation ».

L'auteur y traite de la fondation du syndicat patronal de la branche associative de l'animation socioculturelle.

À l'origine, l'action de l'État a été « déterminante » dans la création de cette branche professionnelle. Ensuite,

les principales associations du secteur « vont s'organiser et un espace patronal va émerger », qui s'unifie avec la création d'un syndicat employeur unique, le Conseil

national des employeurs associatifs, qui prend le nom d'Hexopée fin 2020. Simon Cottin-Marx est l'auteur de deux ouvrages dont nous avons rendu compte,

Sociologie du monde associatif (voir *La Lettre* n° 1717) et *C'est pour la bonne cause! Les désillusions du travail associatif* (voir *La Lettre* n° 1774).

Lire l'étude sur <https://urlz.fr/ia4b>

Fondation de France, forte progression

Le 11 mai, la Fondation de France, premier réseau de philanthropie en France, publiait ses rapports 2021 (rapport d'activité, cahier des fondateurs, rapport financier). L'année a été marquée par une forte progression des ressources et du nombre de fondations abritées.

Les dons (hors urgences) ont progressé de 8 % et les legs ont connu une croissance exceptionnelle et ont représenté plus de 100 millions d'euros. Parallèlement, l'année a été marquée par la création de 46 nouvelles fondations abritées, dont 20 créées par des entreprises. La Fondation de France réunit aujourd'hui 945 fondations abritées.

L'ensemble a consacré 197 millions d'euros à la mise en œuvre de 10 654 projets. 23,6 % de ce montant ont été consacrés à l'enfance et l'éducation, 22,2 % à la lutte contre les vulnérabilités, 18,7 % à la recherche médicale et la santé, 15 % à la culture et la création, 14,8 % aux questions environnementales, 3,6 % à l'international et, enfin, 2,1 % au développement de la philanthropie.

Dans le même temps, la fondation « a fait preuve de la même rigueur de gestion qu'en 2020 avec 87 % des ressources collectées consacrées à ses missions sociales », indique-t-elle.

L'intégralité du rapport annuel se trouve sur <https://urlz.fr/ihq7>





Anais et le sport adapté

En 1954, dans l'Orne, l'abbé Houssemagne fonde l'association Anais, devenue, en 2019, fondation reconnue d'utilité publique, avec une « *une volonté claire: apporter son aide aux enfants en situation de grande précarité sociale et de déficience intellectuelle* », explique l'actuel président de la Fondation, Pascal Bruel.

L'accompagnement de ces enfants était structuré autour de la valeur éducative du travail afin de leur offrir « *un avenir leur permettant de s'épanouir à l'âge adulte* ». Aujourd'hui encore, cela « *constitue l'ADN d'Anais* ». Pour autant, toujours selon le président, la pratique sportive, reconnue pour ses bienfaits sur la santé est, en outre, « *un levier primordial d'insertion et d'intégration sociales* ». C'est pourquoi Anais a lancé en 2021 un projet intitulé « *À ton sport, à ta santé!* ». Ce qui, concrètement, s'est traduit dans un premier temps par la pratique du cyclisme par 160 personnes accompagnées, de tous âges. Le cyclisme « *car il s'agit d'un sport accessible aux spécificités des*

handicaps [accueillis par la Fondation] (*déficience intellectuelle, affection de la santé mentale, autisme, polyhandicap et handicaps associés*) ». Le 23 juin, à l'occasion de la Journée olympique mondiale, un événement sportif sera organisé au vélodrome Jacques-Anquetil, à Paris, afin de mieux faire connaître le sport adapté.

La Fondation Anais, ce sont 100 établissements et services répartis dans quatorze départements, 2 200 collaborateurs, 4 000 places d'accueil permanentes et 1 600 travailleurs en situation de handicap. Il faut noter que les personnes accompagnées par la Fondation participent à sa gouvernance en étant représentées au conseil de surveillance.

NB: ne pas confondre sport adapté et handisport. Ce dernier concerne des personnes atteintes de troubles moteurs ou sensoriels. Le matériel doit, donc, être adapté. Le sport adapté, quant à lui, s'adresse à des publics atteints d'un handicap mental et/ou psychique et ce sont les règles qui doivent être adaptées, et non le matériel.

Voir www.fondation-anais.org/



LE RÊVE D'UNE RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE

Ainsi que le rappelle l'historien Timothée Duverger dans l'article de *L'Obs* consacré à l'ESS (voir page 7), Charles Gide rêvait, dès la fin des années 1880, de « *créer une "République coopérative", un système où les coopératives*

de consommation conquerraient les secteurs industriels et agricoles pour remplacer les entreprises capitalistes » et il ne souhaitait « *pas donner trop de pouvoir à l'État* ».

Son modèle, indique l'article, n'est donc « *pas la coopérative de salariés type Scop, mais celle de consommateurs, comme l'actuelle Camif* ». Laquelle, soit dit en passant, n'est plus une coopérative depuis 2009, même si, en novembre dernier, la Maif en a acheté 82 % des actions (voir *La Lettre* n° 1768).

L'ESS, partout ou presque

Ce que l'ESS apporte à la société: « *Aider les publics vulnérables, permettre de bien vieillir, accompagner la petite enfance, accompagner les personnes en situation de handicap, permettre d'accéder aux soins pour toutes et tous, protéger face aux aléas de la vie, financer autrement l'économie, soutenir et accompagner les entreprises, démocratiser nos systèmes de production, mieux manger, ouvrir d'autres horizons numériques, former et accompagner à l'emploi, donner une seconde vie aux biens et matériaux, favoriser des mobilités durables et inclusives, produire ensemble les énergies de demain, construire et habiter autrement, rendre*

les vacances et les voyages accessibles à tous, s'émanciper par le sport, démocratiser la culture, éduquer et s'engager. » Ces 20 items sont expliqués, chiffrés, illustrés dans un « Panorama » réalisé par



ESS France et intitulé, justement, « *Ce que l'Économie sociale et solidaire apporte à la société* ». De fait, ainsi que l'écrit Jérôme Saddier, président d'ESS France, « *l'ESS est présente partout dans notre économie, dans les activités les plus diverses et les plus ancrées dans notre vie quotidienne* ». Et les structures de l'ESS, associations, coopératives, mutuelles, fondations et entreprises sociales ce sont bien « *des principes communs, une pluralité de modèles* ».

Polytechnique



Le 2 mai, Bruno Angles est devenu, officiellement, directeur général d'AG2R La Mondiale. Il prend ainsi la succession d'André Renaudin, qui a dirigé l'entreprise durant plus de seize ans. Ainsi que l'a fait remarquer un journaliste (François Charpentier sur le Fil-Social), « *un Polytechnicien chasse l'autre dans ce groupe de retraite et de prévoyance* ».

Assist innove en santé

Sous le soleil... évidemment

Depuis le 9 mai et jusqu'au 29 mai, l'enseigne mutualiste d'optique et d'audition Écouter Voir diffuse un spot TV grand public dédié à une collection de lunettes de soleil de marque Juste, « des modèles fabriqués en métal recyclé et recyclable ou en acétate biodégradable », explique Benoît Grisoni, directeur de la communication chez Écouter Voir.



En mars 2021, le Groupe Vyv, par l'intermédiaire de son offre de soins et d'accompagnement (Vyv³), et la Caisse des Dépôts se sont associés pour créer Assist (Association innovation, santé et territoires) afin d'identifier, soutenir puis répliquer le déploiement de dispositifs innovants en faveur de l'accès à la santé dans les territoires (voir *La Lettre* n° 1752). Un an après son lancement, l'heure est au premier bilan.

Grâce au développement des services médicaux de proximité (SMP) en Pays de la Loire, Assist lutte contre les déserts médicaux. L'association a, ainsi, soutenu financièrement le SMP de Cholet en 2021, dont le modèle a été répliqué au Mans et à Laval Ouest en 2022. Assist est venu en soutien aux acteurs locaux dans la création d'une offre de premier recours, un futur centre de santé innovant à Moulins (Allier). En Bourgogne, des dispositifs médicaux connectés ont été installés aux seins d'Ehpad (Selongey et Sombornon) afin d'éviter le recours aux dispositifs de prise en charge en urgence. Cette démarche est destinée à être répliquée. Toujours en Bourgogne, est développé le projet Robotonomie pour apporter une

assistance aux résidents des Ehpad grâce à des robots dotés d'intelligence artificielle.

Plusieurs autres projets sont en cours : dans les Hauts-de-France, la création, avec Arianes, d'un pôle national de référence

en neurosciences et en santé mentale, dans certaines îles bretonnes, une étude de terrain sur les conditions de prise en charge de la population confrontée à une situation médicale tendue, en Limousin, une étude de faisabilité sur l'accompagnement des personnes âgées vers une activité

physique adaptée et, en Pays de la Loire, l'expérimentation et l'évaluation d'un outil digital au service des professionnels et des proches aidants de personnes âgées « dys-communicantes ».

Voir <https://urlz.fr/ihLW>



Partenaires santé innovations et territoires

La MMJ choisit Aésio

Après avoir quitté l'univers AG2R La Mondiale, la Mutuelle des métiers de la justice (MMJ) a annoncé, le 12 mai, dans un communiqué commun avec Aésio (membre du Groupe Aéma), que les deux organismes entamaient des travaux pour construire les modalités de l'intégration de la première au sein d'Aéma Groupe et d'Aésio Fonctions publiques. Ce rapprochement stratégique doit permettre de construire une réponse au service de la protection sociale complémentaire des agents publics, dont la réforme est engagée.



LA MISSION DES MUTUELLES

Sur le site Place de la santé, de la Mutualité française, le président de Mutlog publiait, le 13 mai, une tribune intitulée « Piloter une mutuelle par les valeurs : un impératif catégorique ». Christian Oyarbide juge que « le véritable défi mutualiste, aujourd'hui, est d'incarner, dans la dimension assurantielle, la raison d'être et les valeurs » dont les mutuelles se réclament. « Nous, mutualistes, n'avons pas le droit de nous réclamer d'idéaux aussi chargés de sens et aussi "beaux" que "démocratie", "solidarité", "engagement", "proximité", si nos décisions, nos actions d'assureurs restent subordonnées, en dernier ressort, à des injonctions consuméristes, réglementaires ou financières. » Sa conclusion est la suivante : « Pour une mutuelle, incarner les valeurs dont elle se réclame n'est pas un supplément d'âme, un élément de différenciation. C'est une mission en soi ! »

Lire la tribune sur <https://urlz.fr/ihUt>

La perte d'autonomie, un fléau en route

Malgré la frilosité des pouvoirs publics pour la création du 5^e risque de la sécurité sociale, uMen a choisi d'accompagner ses adhérents dans l'anticipation des conséquences d'une situation de dépendance qui représente un choc humain mais également économique.

La dépendance recouvre des situations différentes

Non seulement la dépendance a des causes multiples (maladie, accident, vieillesse), mais elle prend également des formes variées qui ne nécessitent pas le même accompagnement ni la même prise en charge.

- Le niveau le plus léger de dépendance correspond à un état d'invalidité pour des personnes n'assumant pas seules leur lever ou coucher, mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur de leur logement.
- Le niveau moyen concerne des personnes ayant conservé leur autonomie mentale et partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui ont besoin d'être aidées pour des actes aussi simples que la toilette et l'habillage, les soins corporels ou les repas, plusieurs fois par jour.
- L'état le plus avancé de la perte d'autonomie correspond à des personnes confinées au lit ou au fauteuil, et/ou ayant des fonctions mentales gravement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, voire la présence indispensable et continue d'intervenants.

Pour rester autonome malgré la dépendance, il faut anticiper

- On s'assure de pouvoir faire face aux coûts engendrés par un état de dépendance, **sans solliciter ses proches et amputer leur capacité à vivre.**
- On décide, en pleine connaissance de cause, de la couverture choisie: de la dépendance totale et/ou partielle à la dépendance légère, du montant de l'aide apportée.
- On peut également prévoir un capital permettant l'aménagement du domicile quand les premiers signes de la perte d'autonomie se font jour.

Refuser de jouer avec l'avenir en s'organisant face à une éventuelle perte d'autonomie

Accepter de le faire, c'est:

- pouvoir rester à domicile, car le maintien d'une personne à domicile revient en moyenne entre 2000 € et 5500 € par mois. Il nécessite souvent l'aménagement du domicile pour un coût moyen de 3000 € à 8000 €;

- avoir les possibilités financières d'envisager un emménagement en Ehpad: le coût mensuel moyen d'un séjour dans un établissement d'hébergement pour personnes dépendantes varie généralement de 2000 € à 4500 €;
- enfin protéger ses proches. En effet, en organisant le financement des besoins liés aux conséquences d'un état de dépendance, on évite à ses proches de **devoir faire face à une dépense importante, durable et imprévue.**

Il faut également prendre conscience que les dispositifs d'État sont limités.

Pour une dépendance totale, la prise en charge par l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) ne dépasse pas 1400 € à 1700 € pour les plus faibles revenus et seulement 140 € à 170 € pour les plus élevés.

Chaque situation est unique. Plusieurs niveaux de réponse sont disponibles mais pour faire le bon choix, rien ne vaut un échange avec un conseiller, dont l'expertise s'avère précieuse et qui n'est pas intéressé à la solution mise en place.

Bénéficier d'une assistance tout au long du contrat est un plus! Et pour le conseil, rien ne vaut le suivi de la part de conseillers mutualistes: couvertures adaptées aux besoins et à des tarifs justes.

Quel que soit votre choix, nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, pour répondre à vos questions concernant la Garantie autonomie d'uMen et la manière d'y souscrire. Vous pouvez les joindre au 01 40 20 08 18 ou leur laisser vos coordonnées par mail à: developpement.individuel@umen-mutuelles.fr pour qu'ils vous recontactent.

Deux espaces adhérents vous accueillent également:



5 rue de Palestro, 75002 Paris



31 rue Smolett, 06300 Nice

uMen, plus qu'une complémentaire santé. Une mutuelle engagée auprès de ses adhérents.

Retrouvez-nous sur www.umen-mutuelles.fr et LinkedIn

La criante actualité de l'ESS

L'OB À l'occasion du 90^e anniversaire du décès de Charles Gide, « *qui a donné [à l'économie sociale] un tour moderne, politique, débarrassé des oripeaux de la charité chrétienne* », L'Obs du 5 mai consacre cinq pages à l'ESS. Pour le magazine, cet anniversaire est « *l'occasion de rappeler combien les valeurs [des entreprises de l'ESS] (gouvernance démocratique, écarts de salaires limités, etc.) sont d'une criante actualité* ». Sont ainsi mises en avant les « Licoornes », ces neuf entreprises qui, en juin 2021, « *ont décidé de se faire connaître du public sous cette appellation – les deux "o" étant là pour rappeler leur statut de coopératives* ». Neuf exemples qui montrent que l'ESS « *a changé* », même si ses valeurs « *sont séculaires* » : elle compte, aujourd'hui, « *pléthore de jeunes pousses qui ont investi les secteurs les plus en pointe de notre XXI^e siècle commençant* ». Il n'empêche que le président d'ESS France, Jérôme Saddier, constate « *un paradoxe : l'ESS est partout dans notre quotidien – dans les supermarchés coopératifs, dans les mutuelles, dans les associations [...], dans le secteur bancaire, qui ne pourrait pas exister sans elle... Mais elle n'est pas connue du public, encore très peu enseignée et trop souvent ignorée des élus, comme de Bercy.* »

NDLR : un tableau présentant quelques chiffres sur l'ESS indique que « *les écarts entre les salaires les plus bas et les plus élevés y sont limités de... 1 à 7 au maximum* ». On peut, sans trop de peine, trouver des contre-exemples.

Internet n'est pas la panacée

LA CROIX La Croix du 11 mai rend compte d'une étude de l'Insee, selon laquelle « *environ un tiers [des Français] n'a réalisé aucune formalité administrative à partir des portails dédiés* ». Selon l'étude, seuls « *67 % des Français déclarent avoir effectué au moins une démarche administrative sur Internet en 2021* ». Parmi ceux qui ont déclaré ne l'avoir pas fait, « *40 % disent n'avoir pas utilisé Internet de toute l'année 2021* ». Ce cas de figure concerne surtout les seniors. Parmi les 32 % d'adultes qui ont déjà renoncé à poursuivre une démarche administrative en ligne, les trois quarts ont, cependant, pu la faire aboutir d'une autre manière (courrier, guichet, etc.) mais « *un quart a définitivement renoncé à la mener à bien* ». Selon l'étude, « *les raisons invoquées [...] sont le plus souvent des blocages ou des pannes d'Internet ou la trop grande complexité des démarches à accomplir* ». En outre, « *un quart des personnes ayant renoncé [...] déclare ne même pas avoir essayé par faiblesse ou manque de compétences numériques* ». La situation sociale joue un rôle : « *Parmi les catégories les plus démunies, 53 % ont été confrontés à des problèmes* » de ce type. Plus surprenant, « *le casse-tête de la dématérialisation n'épargne nullement les jeunes* » : il toucherait 20 % des 18-29 ans, qui ne constituent pourtant que 16 % de la population. Bref, l'enquête met en évidence le fait que « *la dématérialisation, censée accélérer et faciliter la plupart des procédures, génère des difficultés qui lui sont propres* ».

AGENDA

30 MAI AU 26 JUIN-PARIS, MARSEILLE, BIARRITZ

L'économie qui veut s'engager

La 3^e édition du Festival de l'économie engagée veut promouvoir « *de nouvelles façons de produire et d'entreprendre, plus respectueuses de l'humain et de la planète* ». Quatre thématiques seront au rendez-vous : Food responsable (en français dans le texte !), Agir ensemble, toutes générations, La jeunesse s'engage pour le climat et l'innovation éducative. Ce festival est organisé par l'association Les Canaux.

Informations : <http://lescanaux.com>

4 AU 12 JUIN-FRANCE ENTIÈRE

Agriculture et coopération

Trois temps forts sont prévus lors de la Semaine de la Coopération agricole : le Concours étudiant 2023, qui récompensera les meilleurs projets d'innovation pour les coopératives imaginés par des étudiants, le Prix Coop & Com, qui distinguera les meilleures actions de communication des coopératives, et un webinaire des « Elles de la Coop », qui valorisera la présence des agricultrices dans les conseils d'administration des coopératives.

Informations : <https://urlz.fr/igR0>

17 AU 19 JUIN-PARIS

La musique à vocation sociale

Les enfants des orchestres Démonos se produiront à la Philharmonie de Paris, pour leurs concerts de fin d'année. Neuf concerts seront donnés par 19 orchestres venus de toute la France. Coordonné par la Philharmonie de Paris, Démonos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle et musicale, initié en 2010, qui compte aujourd'hui plus de 50 orchestres.

Informations :

<https://demos.philharmoniedeparis.fr>

11 AU 13 OCTOBRE-15 VILLES

Le festival des invisibles

« *Rendre visibles les invisibles en mettant en valeur leur singularité qui fait toute leur humanité.* » Tel est l'objectif du 4^e Festival du film social, organisé par l'association la 25^e Image et qui se déroulera dans quinze villes. Des œuvres cinématographiques de plusieurs formats et genres permettront de « *voir, écouter, comprendre, la diversité des destins individuels, des souffrances supportées, des espoirs dont ils sont porteurs* ».

Informations :

<https://www.festivalfilmsocial.fr>

Bulletin d'abonnement

à retourner par courrier à La Lettre ESS, CIEM : 12, rue
de l'Eglise, 75015 Paris, ou par e-mail à contact@ciem.fr

Oui, je m'abonne*

1 AN / 23 NUMÉROS

☐ 270 €TTC (France)

☐ 285 €TTC (International)

2 ANS / 46 NUMÉROS

☐ 495 €TTC (France)

☐ 525 €TTC (International)

Nom

Prénom

Société

Adresse

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

E-Mail

Mode de règlement

☐ Chèque libellé à l'ordre de Ciem

☐ Virement : Crédit Coopératif

RIB 42559-1000-08000933448-67

IBAN FR76-4255-9100-0008-0009-3344-867

BIC CCOPFRPPXXX

Date & Signature

* Offre valable jusqu'au 31 décembre 2022. Tarifs TTC (TVA : 2.10 % sur l'abonnement). Tarifs réservés à la France métropolitaine. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant et vous pouvez vous opposer auprès de la CIEM à leur cession.

CIEM - 1779 - LES

LIVRE

1 042 confréries en France

L'universitaire qui a dirigé l'ouvrage est professeure en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté et membre du réseau national Agap (Alimentation, gastronomie, analyses et perspectives communicationnelles), un collectif de chercheurs. On comprend qu'elle se soit intéressée aux confréries vineuses. Au-delà de la gastronomie ou de l'oénophilie, l'ouvrage apporte de la profondeur à ce qui peut sembler un simple amusement ou encore un rituel désuet. Ainsi que l'écrit Anne Parizot, « *derrière ce vocable qui fait parfois sourire, tant il représente pour certains un univers bon enfant, folklorique et carnavalesque, se cache un univers riche en histoire(s), en symboles, en implications sociales et sociétales* ». De fait, anthropologiques, historiques, sociologiques ou tout simplement vécues, les contributions des douze auteurs apportent un nouveau regard sur les confréries en analysant les pratiques, les usages mais aussi les symboles et les imaginaires qu'elles véhiculent. Historiquement, c'est « *au Moyen Âge, sans doute au x^e siècle, que sont apparues les premières confréries, que l'on appelait aussi "fréries", corporations ou ghildes. Elles pouvaient être de nature religieuse, politique, charitable ou de métiers* ». Ainsi, « *dans les Ardennes, les confréries les plus anciennes sont mentionnées à partir du début du xiv^e siècle, l'une des plus connues étant la confrérie de Saint-Blaise, confrérie du corps des métiers de teinturiers, drapiers, foulons, cardeurs et tisseurs* ». Elles disparurent ensuite peu à peu pour renaître dans la seconde moitié du xx^e siècle, mais avec d'autres buts. Aujourd'hui constituées en associations, leur objectif est, tout d'abord, de défendre des produits liés à un territoire, de sauvegarder des gestes ancestraux, des recettes, et de les transmettre aux jeunes générations. Ce faisant, elles rassemblent des communautés prônant la convivialité, l'amitié, la fraternité et l'entraide. Selon le *Tradivarius*, l'Annuaire des confréries, dans sa dernière édition (1999), il existerait 1 042 confréries en France.

Les confréries, identités et discours-Patrimoine immatériel entre terroir et territoire, sous la direction d'Anne Parizot, Éditions de l'Harmattan, juillet 2021, 220 pages, 22,50 €

